

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 88

Artikel: Une pétition de sociétés suisses en faveur du suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'IDÉE MARCHE...

L'Agence de Presse à Athènes nous a transmis par son bureau de Berne la nouvelle que M. Passias, député de Céphalonie à la Chambre grecque, a déposé un projet de loi accordant aux femmes la pleine égalité politique avec les hommes, et supprimant toutes les restrictions juridiques frappant la femme en matière de droit matrimonial et commercial. « L'idée » prend donc aussi pied maintenant dans les Balkans et, chose curieuse, elle y prend pied avant que les premières intéressées aient eu le temps de faire entendre leurs réclamations. A peine éveillées au sentiment de leurs responsabilités politiques, elles trouvent déjà dans leur berceau des lois suffragistes ! Le même cas se présente à peu près en Espagne, à la différence qu'une grande activité féministe se manifeste depuis quelques mois dans ce pays, où les Sociétés pour les droits de la femme poussent de toute part comme des champignons après la pluie ! — à la différence aussi que le projet de loi déposé à la Chambre est infiniment moins large que celui du député de Céphalonie. Il ne donne en effet aux femmes que le droit de déléguer leur vote à un de leurs parents ! et vu la législation civile extrêmement retardée de ce pays, ce droit servirait tout simplement à accroître la puissance électorale du mari ! Aussi les féministes espagnoles lui font-elles opposition ; mais il n'en est pas moins intéressant de constater que, dans ces deux péninsules méridionales, le suffrage entre de plein pied dans la période des réalisations, sans subir l'étape, souvent bien longue à franchir, de la propagande !

Chez nous, nous sommes tout juste au bord de cette période... et cela pour quelques cantons seulement ! car combien en est-il encore qui font la sourde oreille ! Toutefois, Bâle et Zurich marchent au scrutin populaire les 7 et 8 février. Une nouvelle date historique dans l'histoire de notre mouvement, après celle du 29 juin 1919 à Neuchâtel. Ceci sans que le résultat paraisse devoir être différent, nous le savons parfaitement, et nous attendons à voir refuser par les électeurs des deux cantons à leurs concitoyennes les droits qu'ils prodiguent généreusement au premier étranger naturalisé venu ! La décision prise à cet égard par le parti radical zurichois est significative. Mais, encore une fois, les réformes les plus importantes n'ont jamais triomphé à la première consultation populaire et, d'autre part, une votation sur le suffrage féminin est le meilleur moyen de propagande que nous possédions, parce que, posant cette question devant l'opinion publique, elle en fait une réalité politique actuelle et vivante, et non une vague et lointaine abstraction. C'est le point de vue que nous avions l'honneur de développer samedi dernier à M. le président de la Confédération, en lui remettant d'autre part, à l'appui des motions Greulich-Göttisheim, acceptées par le Conseil Fédéral pour étude, une pétition signée par 158 Sociétés suisses, tant féminines que masculines ou mixtes. M. Motta, personnellement sympathique au suffrage (« qui est dans l'ordre des choses et favorable au bien de l'Etat », nous a-t-il dit), a reconnu que ce point de vue était juste, mais préconise néanmoins l'action cantonale en première ligne. Le système américain jusqu'à ces dernières années, alors ? Soit. Mais le système américain de gagner un Etat l'un après l'autre a fini par aboutir à l'action fédérale, et le Congrès a voté l'introduction d'un amendement suffragiste dans la Constitution des Etats-Unis avant que tous les 48 Etats de l'Union aient été convertis. Les deux systèmes ne s'excluent donc point et peuvent marcher parallèlement. La tâche est grande certes, mais nous pouvons assurer à nos lecteurs que les suffragistes suisses n'y ailliront pas.

E. Gd.

Une pétition de Sociétés suisses en faveur du suffrage féminin

Nous donnons ci-après la liste des Sociétés ayant signé la pétition en faveur du suffrage des femmes remise à M. Motta le 17 janvier.

Association suisse pour le Suffrage féminin (19 Sections.)

CANTON D'ARGOVIE :

Verband für Frauenbildung und Frauenfrage.
Verein aargauischer Lehrerinnen.
Ortsgruppe Aarau des Schw. Bundes abstinenter Frauen.
Sektion Aarau des Schw. Gemeinnützigen Frauenvereins.

CANTON D'APPENZEL :

Sektion Herisau des Grütlivereins.

CANTON DE BALE-VILLE :

Frauenzentrale.
Frauen-Union.
Verein ehemaliger Schulerinnen der Töcherschule.
Verein für dauernden Frieden.
Frauenverein.
Lyceum-Club.
Basler Lehrerverein.
Lehrerinnenverein.
Studentinnenverein.
Christlicher Studenterverein.
Kindergärtnerinnenverein.
Grütliverein.
Frauenverein Rütli.
Guttempler Loge Basel-Stadt.
Monistenbund.
Evangelischer Arbeiterverein.

CANTON DE BALE-CAMPAGNE :

Liestal: Ortsgruppe des Schw. Bund. abstinenter Frauen.

CANTON DE BERNE :

Berne-Ville: Bernischer Lehrerverein.
— Ortsgruppe Bern des Schw. Lehrerinnen Vereins.
— Ortsgruppe Bern des Schw. Bundes abstinenter Frauen.
— Samariterinnenverein.
— Verein weiblicher Angestellter der Stadt Bern.
— Frauenverein Länggasse.
— (Philadelphia).
— Groupe des Eclaireuses (Pfadfinderinnen).
Bienne: Sektion des Schw. Gemeinnützigen Frauenvereins.
— Sektion des Schw. Lehrerinnenvereins.
Berthoud: Sektion des Schw. Lehrerinnenvereins.
— Sektion des Schw. Vereins der Gewerbe und Hauswirtschaftlicher Lehrerinnen.
Interlaken: Grütliverein.
— Frauengruppe der Grütliäner Partei.
— Milch und Brot Verein.
Unterseen: Frauenverein.
Spiez: Sektion des Schw. Gemeinnützigen Frauenvereins.
— Sektion des Schw. Lehrerinnenvereins.
Brienz: Sektion des Schw. Gemeinnützigen Frauenvereins.

CANTON DE GENÈVE :

Union des Femmes.
Union des Démocrates indépendants.
Société pédagogique.
Union des Instituteurs primaires, Section de Dames.
Société de Secours mutuels de l'Enseignement libre.
Société genevoise d'Education physique.
Eclaireuses genevoises.
Section genevoise de Zofingue.
Foyer des Etudiantes.
Association chrétienne d'étudiants.
Union chrétienne de jeunes filles.
Groupe genevois de la Ligue suisse de Femmes abstinentes.
Loge le Rhône de l'Ordre des Bons-Templiers.
Loge l'Espérance de l'Ordre des Bons-Templiers.
Société des Cheminots abstinents.
Association du Sou pour le relèvement moral.
Société des téléphonistes et aides-télégraphistes.
Foyers du Travail féminin.

CANTON DE NEUCHÂTEL :

Neuchâtel-Ville: Fraternité d'hommes.
— Union ouvrière.
— Section de la Croix-Bleue.
Groupe neuchâtelois de la Ligue suisse de Femmes abstinentes.
— Société de vigilance et de moralité publique.
— Section neuchâteloise de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses.
Chaux-de-Fonds: Union ouvrière.

- Société pédagogique.
- Union chrétienne de jeunes gens.
- La Famille.
- Groupe espérantiste.
- Union démocratique chrétienne.
- Union chrétienne de jeunes filles.
- Société la Libre Pensée.
- Le Locle*: Union chrétienne de jeunes filles.
- Union chrétienne de jeunes gens.
- Jeunesse socialiste.
- Association pour le Relèvement moral.
- La Sécurité.
- Caisse-maladie le Progrès.
- Chœur mixte national.
- Société pédagogique du district.
- Société de chant « l'Espérance ouvrière ».
- Bôle*: Union Helvétique.
- Colombier*: Loge Colombe des Bons-Templiers.
- Section de la Croix-Bleue.
- Union chrétienne de jeunes filles.
- Ponts-de-Martel*: Section de la Croix-Bleue.
- Union chrétienne de jeunes filles.

CANTON DE SCHAFFHOUSE:

Ortsgruppe Schaffhausen des Bundes abstinenter Frauen.

CANTON DE SOLEURE:

Ortsgruppe Olten des Bundes abstinenter Frauen.

CANTON DE SAINT-GALL:

Lehrerinnenverein.
Ostschw. Handelsangestellter Verband.
Arbeiterinnenverein.
Sektion Zofingia.
Verband zur Hebung der Sittlichkeit (Sektion St.Gallen).
Alkoholgegner Bund.
Guttempler Loge „Freiheit“.
Hebammenverein.

Flawyl: Sektion des Schw. Gemeinnützigen Frauenvereins.

Gossau: Sektion des Schw. Gemeinnützigen Frauenvereins.

Rapperswil: Sektion des Schw. Gemeinnützigen Frauenvereins.

Degersheim: Abstinenter Frauenverein.

CANTON DE VAUD:

Lausanne: Union des Femmes.
— Ligue antialcoolique, section de Lausanne.
— Foyer féminin.
— L'Avenir, société abstinente.
— Groupe chrétien social.
— Socialistes chrétiens.
— Société pédagogique vaudoise.
— Groupe espérantiste.
— Société suisse d'étudiants.
— Section vaudoise de la Soc. d'Utilité publ. des Femmes suisses.
— Lyceum-Club.
— Ligue sociale d'acheteurs.
— Société mixte des employés de commerce et de bureau.
— Société philanthropique des commis et employés.
— Amies des Pauvres.
— Société vaudoise des maîtres abstinents.
— Ligue pour l'action morale.
— Société des cheminots abstinents.
— Association catholique pour la protection de la jeune fille.
— Dames de charité catholiques romaines (trois paroisses).
— Association chrétienne d'étudiants.
— Helvétia.

Avenches: Union des Femmes.

Aubonne: Union des Femmes.

Château-d'Ex: Union des Femmes.

Lutry: Union des Femmes.

Montreux: Union des Femmes.

Morges: Union des Femmes.

Moudon: Union des Femmes.

Nyon: Union des Femmes.

Rolle: Union des Femmes.

CANTON DE ZÜRICH:

Zürich: Zürcher kantonaler Lehrerverein.
— Schw. Verein abstinenter Lehrer und Lehrerinnen (Zweig Zürich).
— Sektion Zürich des Schw. Lehrerinnenvereins.
— Schw. Arbeitslehrerinnenverein.
— Verein für Mütter- und Säuglingsschutz.
— Verband zur Hebung der Sittlichkeit.
— Zofingia, Sektion Zürich.
— Sektion Zürich des Schw. Gemeinnützigen Frauenvereins.

Winterthur: Sektion Winterthur des Schw. Lokomotiv-Personal Verbandes.

— Christkatholischer Frauenverein.

— Litographia.

— Industria.

— Hebammen-Verein.

— Ortsgruppe Winterthur des Grütlivereins.

— Frauenbund.

— Sektion Winterthur des Verbands zur Hebung der Sittlichkeit.

— Ortsgruppe Winterthur des Schw. Bundes abstinenter Frauen.

— Damenturnverein.

— Damenriege des Turnvereins Veltheim.

— Neue Helvetische Gesellschaft.

— Heimarbeiterinnen.

— „Freiheit“.

— Demokratische Vereinigung.

— Töchterchor Seen bei Winterthur.

N.B. — Cette pétition n'a pas été présentée aux grandes Associations féminines, nationalement organisées qui ont agi directement de leur côté auprès des Chambres ou du Conseil fédéral.

A travail égal, salaire égal

La campagne en faveur de l'égalité des salaires dans le Corps enseignant primaire genevois

C'est en 1866, à Chêne-Bougeries, que M^{me} Albaret, alors M^{lle} Debellerive, posa verbalement, pour la première fois, lors d'une réunion à la mairie, la question de l'égalité des salaires. Trente ans plus tard, cette même question fut reprise et là encore, M^{me} Albaret soutint éloquemment la défense du principe.

Vingt-trois ans encore, malgré l'appui que les femmes rencontrèrent en feu Georges Favon et Adolphe Gros, et en M. J. Rutty, actuellement conseiller d'Etat qui disait alors: « Nous sommes dans un état transitoire... la réalité des faits est qu'à travail égal doit correspondre un salaire égal... » vingt-trois ans encore se sont écoulés, avant la réalisation de ce principe de justice et d'équité. Durant ces années dites « de transition » l'écart des traitements entre instituteurs et institutrices oscilla entre 250, 450 et 350 francs.

En 1917, l'idée de l'égalité dans les augmentations de traitements triompha grâce à la campagne énergique, justifiée et fort bien conduite par les déléguées du corps enseignant féminin. Au nombre des desiderata alors énoncés, figurait celui-ci: « Les institutrices demandent que la différence entre les traitements, ne soit pas augmentée, pour tendre à l'égalité, lors de circonstances plus favorables ».

Nous obtinmes ainsi, dès janvier 1918, l'égalité de salaires initiaux entre stagiaires des deux sexes. Nous ne pouvions, en pleine guerre, et par patriotisme, demander alors à nos autorités un plus grand effort budgétaire.

1919! Année de la Paix! Partout se font jour de nouvelles revendications, partout sont émises de nouvelles idées! Les conceptions changent, la femme acquiert peu à peu, chez ceux de nos voisins que nous croyions les plus réfractaires au féminisme, de nouveaux droits pour prix de nouveaux et plus amples devoirs consentis.

Aussi à Genève, tandis que les régents préparent dans le plus grand silence une demande de révision totale de l'échelle des salaires, à laquelle quelques militants déclarent d'ores et déjà qu'ils refusent de nous intéresser, une commission d'une vingtaine d'institutrices primaires, est choisie parmi les membres de l'U. I. P. G. Dès février, elle adresse un premier mémoire, qui base notre revendication d'égalité sur l'apparition d'une ère nouvelle du droit et de la justice, aux membres du Conseil d'Etat comme à tous les députés au Grand Conseil. Ce